

LES PRE REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- ✓ **Le ou La candidat (e) doit être titulaire de l'une des attestations suivantes :**
 - PSC 1 ou AFPS,
 - PSE 1 valide,
 - PSE 2 valide,
 - AFGSU valide,
 - SST valide.
- ✓ **Il ou elle doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des « Activités Physiques ou sportives pour Tous » datant de moins d'une année. (Un document type est édité dans le dossier d'inscription).**
- ✓ **Justifier d'un niveau de pratique personnelle en activités physiques ou sportives.**
- ✓ **Avoir satisfait aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) qui consiste en 2 épreuves :**

1 – Test navette intitulé « Luc Léger » (Démonstration visuelle)

<https://www.youtube.com/watch?v=LAQZDmKQQkl>

Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique :

- **Les femmes doivent réaliser le palier 7. Il est réalisé par l'annonce sonore suivante : « PALIER 7 ATTEINT ». La candidate atteint 11,5 km/h.**
- **Les hommes doivent réaliser le palier 9. Il est réalisé par l'annonce sonore suivante : « PALIER 9 ATTEINT ». Le candidat atteint 12,5 km/h.**

2 – Test d'habileté motrice.

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.

Ces épreuves sont disponibles sur l'Arrêté du 9 novembre 2024 portant création à la mention "Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport spécialité « Educateur Sportif »)

ORGANISATION PEDAGOGIQUE : DUREE ET RYTHME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

De façon générale, les formations professionnelles sont sur une temporalité de 10 ou 18 mois.

Le principe : Semaine de 2 jours (qui sont définis avec les employeurs, structures d'accueil, partenaires de l'emploi...) à raison de 6h/jour.

Nombre d'heures en CFA : 660 heures

Nombre d'heures en entreprise : en fonction du statut du jeune

LES MODALITES D'EVALUATION

Le diplôme professionnel est acquis par validation de 3 Blocs de Compétences par le biais d'épreuves pratiques, écrites et orales (selon Arrêté du 9 novembre 2024).

Tout BC acquis est permanent sauf avis contraire du Ministère en charge du diplôme (les textes réglementaires pouvant être soumis à évolution).

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 1 (BC 1)

Soutenance orale d'un projet d'animation choisi et réalisé à l'aide d'un document écrit personnel

✓ ***Production d'un document écrit personnel :***

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 1 (BC 1) est réalisée au moyen de la production d'un document écrit personnel et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document *écrit personnel de vingt-cinq pages au maximum* explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences commun 1 (BC1).

✓ ***Entretien professionnel :***

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée **de vingt minutes au maximum** (20mn) ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de **trente minutes au maximum** (30mn).

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 2 (BC 2)

Soutenance orale d'actions de valorisation d'activité ou de projet à l'aide de supports de son choix

✓ ***Production d'un document écrit personnel :***

La situation d'évaluation certificative du bloc de compétences commun 2 (BC 2) est réalisée au moyen de la production d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien.

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation

d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents.

Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc de compétences commun 2 (BC2).

✓ ***Entretien professionnel :***

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de **dix minutes au maximum** (10mn) ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de **quinze minutes au maximum** (15mn).

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétence 3 (BC 3)

Soutenance orale de cycles de découverte, d'initiation ou d'apprentissage dans les domaines d'activités physiques ou sportives

✓ ***Production de documents écrits personnels :***

1. Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat, transmet à l'organisme de formation et sur le support de son choix, la conception d'un cycle de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines d'activités physiques ou sportives : « A. activités physiques d'entretien corporel », « B. activités physiques et jeux sportifs » et « C. activités physiques en espace naturel ». Chaque cycle est proposé en lien avec le projet de la structure d'alternance pédagogique et se compose de minimum six séances consécutives.

Chacun des cycles proposés porte sur un public encadré différent : âge, niveau de pratique, finalité de pratique. Pour au moins l'un des trois cycles de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage, les six séances consécutives de ce cycle sont conçues à partir de deux activités au minimum issues d'un même domaine d'activités physiques ou sportives parmi les trois susmentionnés.

2. Au regard de la planification prévisionnelle des activités de la structure d'alternance pédagogique et en lien avec la période d'évaluation certificative prévue par l'organisme de formation, le candidat identifie une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage issue d'un des trois cycles susmentionnés (APEC, APJS et APEN), de quarante-cinq minutes minimum et une heure et trente minutes maximum, qu'il anime au sein de la structure d'alternance pédagogique pour un public de six pratiquants minimum.

Le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du domaine des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN) proposée lors de la séance. L'évaluation de l'animation de la séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le

candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

3. L'animation de séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une heure maximum comprenant :

a) Une présentation orale du candidat de dix minutes maximum au cours desquelles il réalise le bilan de l'animation de la séance, il analyse et argumente ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires et un échange avec les évaluateurs dans la limite des trente minutes maximum portant sur sa démarche de conception, de préparation, d'animation et d'évaluation d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN) ;

b) un échange avec les évaluateurs dans la limite des trente minutes maximum au cours desquelles le candidat explicite sa démarche de conception, de conduite et d'évaluation d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN), en s'appuyant notamment sur le document susmentionné.